

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le		Exercice précédent		Variation	
	31/12/2023		31/12/2022		absolue	
	(12 mois)		(12 mois)		(12 / 12)	
					%	

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens	3 205 025		3 205 025	100,00	3 440 101	100,00	-235 076	-6,82
Production vendue services								
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>3 205 025</b>		<b>3 205 025</b>	<b>100,00</b>	<b>3 440 101</b>	<b>100,00</b>	<b>-235 076</b>	<b>-6,82</b>

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			8 483	0,26	67 924	1,97	-59 441	-87,50
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			40 038	1,25	45 629	1,33	-5 591	-12,24
Autres produits			338	0,01	1 262	0,04	-924	-73,21
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>3 253 884</b>	<b>101,52</b>	<b>3 554 916</b>	<b>103,34</b>	<b>-301 032</b>	<b>-8,46</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			159 956	4,99	173 227	5,04	-13 271	-7,65
Variation de stock (marchandises)			-10 065	-0,30	-3 618	-0,10	-6 447	-178,18
Achats de matières premières et autres approvisionnements			704 714	21,99	714 016	20,76	-9 302	-1,29
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			913 911	28,51	852 137	24,77	61 774	7,25
Impôts, taxes et versements assimilés			47 228	1,47	48 624	1,41	-1 396	-2,86
Salaires et traitements			1 254 866	39,15	1 190 716	34,61	64 150	5,39
Charges sociales			369 930	11,54	364 124	10,58	5 806	1,59
Dotations aux amortissements sur immobilisations			43 111	1,35	43 058	1,25	53	0,12
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			4	0,00	1 206	0,04	-1 202	-99,66
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>3 483 656</b>	<b>108,69</b>	<b>3 383 492</b>	<b>98,35</b>	<b>100 164</b>	<b>2,96</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-229 772</b>	<b>-7,16</b>	<b>171 424</b>	<b>4,98</b>	<b>-401 196</b>	<b>-234,03</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés			2 598	0,08	3 374	0,10	-776	-22,99
Différences négatives de change					15	0,00	-15	-100,00
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>2 598</b>	<b>0,08</b>	<b>3 389</b>	<b>0,10</b>	<b>-791</b>	<b>-23,33</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-2 598</b>	<b>-0,07</b>	<b>-3 389</b>	<b>-0,09</b>	<b>791</b>	<b>23,34</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-232 370</b>	<b>-7,24</b>	<b>168 035</b>	<b>4,88</b>	<b>-400 405</b>	<b>-238,28</b>

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 065	0,13	11 927	0,35	-7 862	-65,91
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>4 065</b>	<b>0,13</b>	<b>11 927</b>	<b>0,35</b>	<b>-7 862</b>	<b>-65,91</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-4 065</b>	<b>-0,12</b>	<b>-11 927</b>	<b>-0,34</b>	<b>7 862</b>	<b>65,92</b>
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>3 253 884</b>	<b>101,52</b>	<b>3 554 916</b>	<b>103,34</b>	<b>-301 032</b>	<b>-8,46</b>
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>3 490 319</b>	<b>108,90</b>	<b>3 398 807</b>	<b>98,80</b>	<b>91 512</b>	<b>2,69</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-236 435</b>	<b>-7,37</b>	<b>156 108</b>	<b>4,54</b>	<b>-392 543</b>	<b>-251,45</b>
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	203	0,01			203	N/S
Dont Crédit-bail immobilier						

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 17/05/2024

- Avec comptes substitués

## COMPTES DE RÉSULTAT

Exercice clos le  
31/12/2023  
(12 mois)Exercice précédent  
31/12/2022  
(12 mois)Variation  
absolue  
(12 / 12) %

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens	<b>3 205 025</b>		<b>3 205 025</b>	100,00	<b>3 440 101</b>	100,00	<b>-235 076</b>	-6,82
7014000000 RECETTES SOLIDES TVA 10%	2 323 499		2 323 499	72,50	2 456 679	71,41	-133 180	-5,41
7014500000 VENTE SOLIDE CLT U.E	2 160		2 160	0,07			2 160	N/S
7015000000 RECETTES LIQUIDES TVA 2%	553 872		553 872	17,28	621 515	18,07	-67 643	-10,87
7015500000 VENTE VINS CLT U.E.	1 080		1 080	0,03			1 080	N/S
7016000000 RECETTES LIQUIDES TVA 10%	324 144		324 144	10,11	361 907	10,52	-37 763	-10,42
7016500000 VENTE SOFT CLT U.E.	270		270	0,01			270	N/S
Production vendue services								
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>3 205 025</b>		<b>3 205 025</b>	100,00	<b>3 440 101</b>	100,00	<b>-235 076</b>	-6,82

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			<b>8 483</b>	0,26	<b>67 924</b>	1,97	-59 441	-87,50
7400000000 SUBVENTION EXPLOITATION			8 483	0,26	6 048	0,18	2 435	40,26
7401000000 FONDS DE SOLIDARITE COVID					61 876	1,80	-61 876	-100,00
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			<b>40 038</b>	1,25	<b>45 629</b>	1,33	-5 591	-12,24
7910000000 TRANSFERT DE CHARGES					725	0,02	-725	-100,00
79100100000 AVANTAGE EN NATURE			31 042	0,97	27 765	0,81	3 277	11,80
79161500000 PARTICIPATION AUX TRAVAUX / GECINA			8 996	0,28	17 138	0,50	-8 142	-47,50
Autres produits			<b>338</b>	0,01	<b>1 262</b>	0,04	-924	-73,21
75800000000 Pds divers de gest. courante			338	0,01	1 262	0,04	-924	-73,21
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>3 253 884</b>	101,52	<b>3 554 916</b>	103,34	<b>-301 032</b>	-8,46
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			<b>159 956</b>	4,99	<b>173 227</b>	5,04	-13 271	-7,65
60700200000 BOISSONS			159 956	4,99	173 227	5,04	-13 271	-7,65
Variation de stock (marchandises)			<b>-10 065</b>	-0,30	<b>-3 618</b>	-0,10	-6 447	-178,18
60370000000 Var/stocks boissons			-10 065	-0,30	-3 618	-0,10	-6 447	-178,18
Achats de matières premières et autres approvisionnements			<b>704 714</b>	21,99	<b>714 016</b>	20,76	-9 302	-1,29
60100100000 LAITAGES FROMAGES			56 452	1,76	62 227	1,81	-5 775	-9,27
60100200000 VIANDES			64 699	2,02	103 132	3,00	-38 433	-37,26
60100300000 POISSONS, CRUSTACES			221 778	6,92	223 884	6,51	-2 106	-0,93
60100500000 FRUITS ET LEGUMES			151 651	4,73	149 275	4,34	2 376	1,59
60100600000 TRUFFES, CAVIAR, FOIE GRAS, .....			143 260	4,47	94 339	2,74	48 921	51,86
60100700000 PAIN			26 207	0,82	23 067	0,67	3 140	13,61
60100800000 VIENNOISERIES			73	0,00	71	0,00	2	2,82
60100900000 EPICERIE			30 831	0,96	40 731	1,18	-9 900	-24,30
60101000000 AUTRES			592	0,02	152	0,00	440	289,47
60101100000 CAFES THES CHOCOLAT			6 517	0,20	10 507	0,31	-3 990	-37,96
60261000000 EMBALLAGES PERDUS			2 656	0,08	6 631	0,19	-3 975	-59,94
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			<b>913 911</b>	28,51	<b>852 137</b>	24,77	61 774	7,25
Autres achats et charges externes			<b>41 729</b>	1,30	<b>38 051</b>	1,11	3 678	9,67
60611000000 EDF			12 038	0,38	13 044	0,38	-1 006	-7,70
60612000000 GDF			17 117	0,53	14 661	0,43	2 456	16,75
60614000000 CHAUFFAGE			18 648	0,58	14 560	0,42	4 088	28,08
60631000000 PETITS MATERIELS CUISINE			16 232	0,51	7 913	0,23	8 319	105,13
60632000000 PETITS MATERIELS DE SALLE			862	0,03	640	0,02	222	34,69
60632500000 VAISSELLE REASSORTS			15 403	0,48	7 080	0,21	8 323	117,56
60633000000 UNIFORMES			4 923	0,15	1 802	0,05	3 121	173,20
60634000000 DECORATION			2 915	0,09	1 239	0,04	1 676	135,27
60635000000 PETITS EQUIPEMENTS			1 659	0,05	1 248	0,04	411	32,93
60640000000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES			3 441	0,11	3 149	0,09	292	9,27
60641000000 FOURNITURES DE SALLE			9 650	0,30	7 253	0,21	2 397	33,05

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 17/05/2024

- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
6110000000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	1 467	0,05	438	0,01	1 029	234,93
6120000000 BNP LEASE GROUP	2 582	0,08	2 659	0,08	-77	-2,89
6122000000 CREDIT BAIL MOBILIER	120	0,00			120	N/S
6122100000 LEASCORP	83	0,00			83	N/S
6132100000 LOYER RESTAURANT	379 460	11,84	339 348	9,86	40 112	11,82
6132300000 LOYER PARKING	4 011	0,13	3 409	0,10	602	17,66
6134000000 HOBART OSMOSEURS RO-S	516	0,02	1 549	0,05	-1 033	-66,68
6135100000 LOCATION LINGE	30 282	0,94	29 631	0,86	651	2,20
6135120000 LOCATIONS DIVERSES	1 066	0,03	1 067	0,03	-1	-0,08
6135500000 LAVEUSE			5 605	0,16	-5 605	-100,00
6135700000 GRENKE	-43	0,00			-43	N/S
6136000000 CELLULE HAC3H2			1 367	0,04	-1 367	-100,00
6136500000 LOCAM CITYCARE	1 132	0,04	1 164	0,03	-32	-2,74
6137000000 LOCATION TPE INGENICO	1 013	0,03	1 170	0,03	-157	-13,41
6138000000 FRANFINANCE LOCATION	1 467	0,05	1 467	0,04		0,00
6138500000 TIL SOLUTIONS-GRENKE-LOCAT.COPIEUR			620	0,02	-620	-100,00
6139000000 VIATELEASE	1 820	0,06	3 120	0,09	-1 300	-41,66
6140000000 CHARGES LOCATIVES	21 817	0,68	30 916	0,90	-9 099	-29,42
6155000000 ENTR.REPAR.MATERIELS	31 428	0,98	41 567	1,21	-10 139	-24,38
6155100000 PRESSING	161	0,01	90	0,00	71	78,89
6156000000 MAINTENANCE	26 156	0,82	25 181	0,73	975	3,87
6161000000 ASSURANCES MULTIRISQUES	11 676	0,36	10 902	0,32	774	7,10
6161500000 LEASCORP.ASSURANCE	13	0,00			13	N/S
6164000000 ASSURANCE CONTRAT LOCAM	63	0,00	63	0,00		0,00
6181000000 DOCUMENTATION GENERALE	399	0,01			399	N/S
6221000000 HONORAIRES	400	0,01	2 710	0,08	-2 310	-85,23
6222000000 COMMISSIONS	24 965	0,78	21 538	0,63	3 427	15,91
6222100000 COMMISSIONS UNITII	1 214	0,04	1 005	0,03	209	20,80
6226000000 HONORAIRES EC	21 790	0,68	21 700	0,63	90	0,41
6226100000 HONORAIRES CONSULTANT	64 101	2,00	68 802	2,00	-4 701	-6,82
6226200000 HONORAIRES JURIDIQUES ET COMPTABLES	12 698	0,40	26 727	0,78	-14 029	-52,48
6226400000 DIVERS	2 284	0,07	2 591	0,08	-307	-11,84
6226600000 HONORAIRES AVOCATS	2 075	0,06	7 875	0,23	-5 800	-73,64
6231000000 ANNONCES INSERTIONS			217	0,01	-217	-100,00
6236100000 IMPRESSIONS - CARTONNAGES	4 703	0,15	3 173	0,09	1 530	48,22
6237000000 PUBLICATIONS			2 141	0,06	-2 141	-100,00
6238000000 DIVERS (pourboires dons...) SORTIES	78	0,00	131	0,00	-53	-40,45
6242000000 Transports/ventes	54	0,00	15	0,00	39	260,00
6251000000 FRAIS DE DEPLACEMENT	4 955	0,15	3 493	0,10	1 462	41,86
6251500000 FRAIS J.G.V.	43 241	1,35	11 750	0,34	31 491	268,01
6252000000 FRAIS DE DEPLACEMENT RAJOO	2 767	0,09	1 969	0,06	798	40,53
6257000000 FRAIS	28	0,00	19	0,00	9	47,37
6257200000 MISSIONS RECEPTIONS	285	0,01	381	0,01	-96	-25,19
6260000000 FRAIS POSTAUX	106	0,00			106	N/S
6261000000 TELEPHONE	8 072	0,25	6 562	0,19	1 510	23,01
6262000000 Abo INTERNET	1 783	0,06	1 311	0,04	472	36,00
6264000000 AFFRANCHISSEMENT	120	0,00	96	0,00	24	25,00
6275000000 FRAIS BANCAIRES	4 130	0,13	3 044	0,09	1 086	35,68
6275800000 COMMISSIONS CB	25 540	0,80	26 579	0,77	-1 039	-3,90
6275850000 COMMISSIONS AMEX	21 086	0,66	21 284	0,62	-198	-0,92
6277000000 FRAIS PGE	2 108	0,07	2 108	0,06		0,00
6281000000 ABONNEMENT	4 025	0,13	2 945	0,09	1 080	36,67
Impôts, taxes et versements assimilés	47 228	1,47	48 624	1,41	-1 396	-2,86
6312000000 Taxe d'apprentissage	8 247	0,26	7 900	0,23	347	4,39
6313000000 Particip. employ. form. prof.	12 286	0,38	11 708	0,34	578	4,94
6314000000 EFFORT CONSTRUCTION	5 458	0,17	5 228	0,15	230	4,40
6351100000 C.F.E. ET C.V.A.E.	7 614	0,24	11 967	0,35	-4 353	-36,37
6351300000 AUTRES IMPOTS LOCAUX	150	0,00			150	N/S
6352000000 TVA / AVANTAGES EN NATURE	3 570	0,11	3 193	0,09	377	11,81
6372000000 AGEFIPH	6 902	0,22	7 001	0,20	-99	-1,40

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 17/05/2024

- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
6378000000 SACEM		3 001	0,09	1 627	0,05	1 374	84,45		
<b>Salaires et traitements</b>		<b>1 254 866</b>	39,15	<b>1 190 716</b>	34,61	64 150	5,39		
6411000000 Salaires appointements comm.		1 116 264	34,83	1 079 151	31,37	37 113	3,44		
6411090000 AIDE CHOMAGE PARTIEL				324	0,01	-324	-100,00		
6411100000 PRIME DE SALISSURE		4 120	0,13	3 897	0,11	223	5,72		
6411300000 PRIMES CHRISTIE'S		225	0,01	935	0,03	-710	-75,93		
6411400000 PRIMES KERING		3 675	0,11	9 850	0,29	-6 175	-62,68		
6411500000 PRIMES MEP		11 775	0,37	6 650	0,19	5 125	77,07		
6411600000 PRIMES		27 798	0,87	18 800	0,55	8 998	47,86		
6412000000 VAR PROV CONGES PAYES		5 717	0,18	-11 049	-0,31	16 766	151,74		
6414100000 INDEMNITES TRANSPORT		11 749	0,37	11 305	0,33	444	3,93		
6414500000 AVANTAGE REPAS		73 544	2,29	70 852	2,06	2 692	3,80		
<b>Charges sociales</b>		<b>369 930</b>	11,54	<b>364 124</b>	10,58	5 806	1,59		
6451000000 Cotisations URSSAF		266 251	8,31	273 971	7,96	-7 720	-2,81		
6453100000 Retraite TA CIRCO		55 009	1,72	62 884	1,83	-7 875	-12,51		
6453300000 MUTUELLE VERSPIEREN		32 094	1,00	18 921	0,55	13 173	69,62		
6455000000 PREVOYANCE EMPLOYES CHR		9 209	0,29	8 494	0,25	715	8,42		
6458000000 VAR PROV CH SOC SUR CONGES PAYES		3 172	0,10	-3 826	-0,10	6 998	182,91		
6475000000 Médecine du travail pharmac.		3 724	0,12	3 460	0,10	264	7,63		
6488000000 FRAIS DE RECRUTEMENT		471	0,01	221	0,01	250	113,12		
<b>Dotations aux amortissements sur immobilisations</b>		<b>43 111</b>	1,35	<b>43 058</b>	1,25	53	0,12		
6811200000 Dot.aux amort./immob. corporelles		43 111	1,35	43 058	1,25	53	0,12		
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
<b>Autres charges</b>		<b>4</b>	0,00	<b>1 206</b>	0,04	-1 202	-99,66		
6540000000 CREANCES IRRECOUVRABLES				1 202	0,03	-1 202	-100,00		
6580000000 Charges diverses gestion courante		4	0,00	5	0,00	-1	-19,99		
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>		<b>3 483 656</b>	108,69	<b>3 383 492</b>	98,35	<b>100 164</b>	2,96		
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>		<b>-229 772</b>	-7,16	<b>171 424</b>	4,98	<b>-401 196</b>	-234,03		
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (V)</b>									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées		2 598	0,08	3 374	0,10	-776	-22,99		
6612000000 INTERETS PGE		2 598	0,08	3 374	0,10	-776	-22,99		
Différences négatives de change				15	0,00	-15	-100,00		
6660000000 PERTES DE CHANGE				15	0,00	-15	-100,00		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
<b>Total des charges financières (VI)</b>		<b>2 598</b>	0,08	<b>3 389</b>	0,10	<b>-791</b>	-23,33		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>		<b>-2 598</b>	-0,07	<b>-3 389</b>	-0,09	<b>791</b>	23,34		
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>		<b>-232 370</b>	-7,24	<b>168 035</b>	4,88	<b>-400 405</b>	-238,28		

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 17/05/2024

- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion									
Produits exceptionnels sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>									
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		<b>4 065</b>	0,13	<b>11 927</b>	0,35	-7 862	-65,91		
6712000000 AMENDES ET PENALITES		1 539	0,05			1 539	N/S		
6720000000 CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEUR		2 526	0,08	11 927	0,35	-9 401	-78,81		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital									
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>		<b>4 065</b>	0,13	<b>11 927</b>	0,35	<b>-7 862</b>	-65,91		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>-4 065</b>	-0,12	<b>-11 927</b>	-0,34	<b>7 862</b>	65,92		
Participation des salariés (IX)									
Impôts sur les bénéfices (X)									
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>		<b>3 253 884</b>	101,52	<b>3 554 916</b>	103,34	<b>-301 032</b>	-8,46		
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		<b>3 490 319</b>	108,90	<b>3 398 807</b>	98,80	<b>91 512</b>	2,69		
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>-236 435</b>	-7,37	<b>156 108</b>	4,54	<b>-392 543</b>	-251,45		
Dont Crédit-bail mobilier		<b>203</b>	0,01			203	N/S		
6122000000 CREDIT BAIL MOBILIER		120	0,00			120	N/S		
6122100000 LEASCORP		83	0,00			83	N/S		
Dont Crédit-bail immobilier									

**15 MATIGNON**

Société par actions simplifiée au capital social de 19.400,70 euros

Siège social : 15, avenue Matignon - 75008 PARIS

RCS Paris 433 474 665

**COMPTES ANNUELS et ANNEXE**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

*Jean-Georges Vongerichten*

Certifié conforme

**Le Président**

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	28 820	8 240	20 581	2,93	20 581	2,14
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	4 452	4 452				
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	239 609	223 451	16 158	2,30	12 812	1,33
Autres immobilisations corporelles	3 459 640	3 250 010	209 630	29,85	191 803	19,98
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	97 048		97 048	13,82	92 048	9,59
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 829 569</b>	<b>3 486 153</b>	<b>343 416</b>	48,91	<b>317 243</b>	33,04
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	48 914		48 914	6,97	38 849	4,05
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	42 759	7 656	35 103	5,00	26 030	2,71
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	461		461	0,07	3 530	0,37
. Personnel	3 180		3 180	0,45	5 350	0,56
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 210		10 210	1,45	15 383	1,60
. Autres	25 839		25 839	3,68	28 500	2,97
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	228 294		228 294	32,51	515 462	53,69
Charges constatées d'avance	6 763		6 763	0,96	9 701	1,01
<b>TOTAL (II)</b>	<b>366 420</b>	<b>7 656</b>	<b>358 764</b>	51,09	<b>642 805</b>	66,96
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>4 195 989</b>	<b>3 493 809</b>	<b>702 180</b>	100,00	<b>960 048</b>	100,00

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 19 401 )	19 401	2,76	19 401	2,02
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	919	0,13	919	0,10
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-281 852	-40,13	-437 960	-45,61
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-236 435</b>	<b>-33,66</b>	<b>156 108</b>	<b>16,26</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-497 967</b>	<b>-70,91</b>	<b>-261 532</b>	<b>-27,23</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques	20 000	2,85	20 000	2,08
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>20 000</b>	<b>2,85</b>	<b>20 000</b>	<b>2,08</b>
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	303 755	43,26	427 952	44,58
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	97	0,01	97	0,01
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	399 428	56,88	299 000	31,14
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	282 430	40,22	262 099	27,30
. Organismes sociaux	124 212	17,69	134 516	14,01
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	26 414	3,76	29 269	3,05
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	10 135	1,44	14 970	1,56
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	33 676	4,80	33 676	3,51
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 180 146</b>	<b>168,07</b>	<b>1 201 579</b>	<b>125,16</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>702 180</b>	<b>100,00</b>	<b>960 048</b>	<b>100,00</b>

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 17/05/2024

- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	<b>28 820</b>	<b>8 240</b>	<b>20 581</b>	2,93	<b>20 581</b>	2,14
2050000000 Conces.-Brevet-Licences- Marques	20 581		20 581	2,93	20 581	2,14
2051000000 LOGICIELS	8 240		8 240	1,17	8 240	0,86
2805100000 AMORT LOGICIELS		8 240	-8 240	-1,16	-8 240	-0,85
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	<b>4 452</b>	<b>4 452</b>				
2088000000 SITE INTERNET	4 452		4 452	0,63	4 452	0,46
2808000000 AMORT SITE INTERNET		4 452	-4 452	-0,62	-4 452	-0,45
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	<b>239 609</b>	<b>223 451</b>	<b>16 158</b>	2,30	<b>12 812</b>	1,33
2154100000 MATERIELS DE SALLE	57 288		57 288	8,16	57 288	5,97
2154200000 MATERIELS	182 320		182 320	25,96	171 483	17,86
2815410000 AMORT MATERIELS DE SALLE		56 238	-56 238	-8,00	-55 342	-5,75
2815420000 AMORT MATERIELS		167 213	-167 213	-23,80	-160 617	-16,72
Autres immobilisations corporelles	<b>3 459 640</b>	<b>3 250 010</b>	<b>209 630</b>	29,85	<b>191 803</b>	19,98
2181000000 TRAVAUX	2 676 815		2 676 815	381,21	2 671 478	278,27
2181100000 HONORAIRES TRAVAUX	507 017		507 017	72,21	507 017	52,81
2183000000 Matériel de bureau & infor.	21 034		21 034	3,00	17 811	1,86
2184000000 OEUVRES D'ART (NON AMORTISSABLES)	25 769		25 769	3,67	25 769	2,68
2184100000 MOBILIERS	229 005		229 005	32,61	192 250	20,03
2818100000 AMORT TRAVAUX		2 645 085	-2 645 085	-376,69	-2 636 982	-274,66
2818110000 AMORT HONORAIRES TRAVAUX		507 017	-507 017	-72,20	-507 017	-52,80
2818300000 Amort. Matériel bureau et infor.		14 868	-14 868	-2,11	-16 738	-1,73
2818400000 AMORT. MOBILIERS		83 040	-83 040	-11,82	-61 785	-6,43
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	<b>97 048</b>		<b>97 048</b>	13,82	<b>92 048</b>	9,59
2751000000 Dépôts versés	97 048		97 048	13,82	92 048	9,59
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 829 569</b>	<b>3 486 153</b>	<b>343 416</b>	48,91	<b>317 243</b>	33,04
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	<b>48 914</b>		<b>48 914</b>	6,97	<b>38 849</b>	4,05
3700000000 STOCK BOISSONS	48 914		48 914	6,97	38 849	4,05
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	<b>42 759</b>	<b>7 656</b>	<b>35 103</b>	5,00	<b>26 030</b>	2,71
4110000000 Clients ventes, prestations de serv	32 610		32 610	4,64	24 546	2,56
4160000000 CLTS DOUTEUX	10 149		10 149	1,45	9 140	0,95
4910000000 PROVISION DEPRECIATION CLIENTS		7 656	-7 656	-1,08	-7 656	-0,79

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 17/05/2024

- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	461		461	0,07	3 530	0,37
4010000000 Fournisseurs-achats biens ou prest.	461		461	0,07	3 530	0,37
. Personnel	3 180		3 180	0,45	5 350	0,56
4250000000 SAISIE ARRET	330		330	0,05	200	0,02
4250010000 ACOMPTE JANVIER	2 450		2 450	0,35	1 400	0,15
4250020000 ACOMPTE FEVRIER	200		200	0,03	3 050	0,32
4250030000 ACOMPTE MARS	200		200	0,03	700	0,07
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 210		10 210	1,45	15 383	1,60
4456200000 TVA SUR IMMO					560	0,06
4456600000 T.V.A. sur biens & services	3 124		3 124	0,44	8 352	0,87
4458600000 T.C.A./fact. non parvenues	7 087		7 087	1,01	6 471	0,67
. Autres	25 839		25 839	3,68	28 500	2,97
4096000000 consignes	24		24	0,00	187	0,02
4098000000 FOURNISSEURS AAR	9 173		9 173	1,31	7 747	0,81
4487000000 PRODUITS A RECEVOIR	669		669	0,10		
4678000000 DEBITEURS DIVERS	15 973		15 973	2,27	20 565	2,14
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	228 294		228 294	32,51	515 462	53,69
5110000000 RECETTES A ENCAISSER	56 707		56 707	8,08	42 972	4,48
5122000000 SOCIETE GENERALE	88 454		88 454	12,60	310 691	32,36
5123000000 CIC 0010386704/11	79 153		79 153	11,27	158 445	16,50
5350000000 FONDS DE CAISSE RESTAURANT	1 000		1 000	0,14	1 000	0,10
5351000000 FONDS DE CAISSE BUREAU	2 980		2 980	0,42	2 353	0,25
Charges constatées d'avance	6 763		6 763	0,96	9 701	1,01
4860000000 Charges constatées d'avance					333	0,03
4861560000 CCAV MAINTENANCE	2 463		2 463	0,35	2 060	0,21
4866130000 CCAV LOYERS	311		311	0,04		
4866280000 CCAV ABNT	1 648		1 648	0,23	2 028	0,21
4866300000 CCAV IMPOTS ET TAXES	2 341		2 341	0,33	2 220	0,23
4866470000 CCAV MEDECINE DU TRAVAIL					3 060	0,32
<b>TOTAL (II)</b>	<b>366 420</b>	<b>7 656</b>	<b>358 764</b>	51,09	<b>642 805</b>	66,96
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>4 195 989</b>	<b>3 493 809</b>	<b>702 180</b>	100,00	<b>960 048</b>	100,00

## BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 17/05/2024

- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 19 401 )	<b>19 401</b>	2,76	<b>19 401</b>	2,02
10130000000 Cap. sous. appelé versé	19 401	2,76	19 401	2,02
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	<b>919</b>	0,13	<b>919</b>	0,10
10410000000 PRIMES D'EMISSION	919	0,13	919	0,10
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	<b>-281 852</b>	-40,13	<b>-437 960</b>	-45,61
11900000000 RAN DEBITEUR	-281 852	-40,13	-437 960	-45,61
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-236 435</b>	-33,66	<b>156 108</b>	16,26
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>-497 967</b>	-70,91	<b>-261 532</b>	-27,23
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL(II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques	<b>20 000</b>	2,85	<b>20 000</b>	2,08
15110000000 PROVISIONS POUR R&C	20 000	2,85	20 000	2,08
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>20 000</b>	2,85	<b>20 000</b>	2,08
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	<b>303 755</b>	43,26	<b>427 952</b>	44,58
16410000000 PGE - 500 KE	303 755	43,26	427 952	44,58
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	<b>97</b>	0,01	<b>97</b>	0,01
45510000000 CC JG ENTREPRISE LLC	97	0,01	97	0,01
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<b>399 428</b>	56,88	<b>299 000</b>	31,14
40100000000 Fournisseurs-achats biens ou prest.	329 050	46,86	108 552	11,31
40810000000 Frs factures non parvenues	70 378	10,02	190 448	19,84
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	<b>282 430</b>	40,22	<b>262 099</b>	27,30
42101200000 REM.DUES DECEMBRE	87 392	12,45	80 282	8,36
42210000000 MUTUELLE VERSPIEREN	11 543	1,64	6 977	0,73
42820000000 DETTES PROVISIONNEES CONGES PAYES	183 495	26,13	174 841	18,21
. Organismes sociaux	<b>124 212</b>	17,69	<b>134 516</b>	14,01
43100000000 Cotis. URSSAF	42 044	5,99	40 079	4,17
43720000000 PREVOYANCE EMPLOYES CHR	3 239	0,46	3 065	0,32
43731000000 Retraite Groupe Mornay	10 086	1,44	25 702	2,68
43820000000 PROV CHARGES SOC. SUR CONGES PAYES	68 842	9,80	65 670	6,84
. Etat, impôts sur les bénéfices				

## BILAN PASSIF

DÉTAILLÉ Présenté en Euros  
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	<b>26 414</b>	3,76	<b>29 269</b>	3,05
44551000000 T.V.A. à décaisser	25 724	3,66	25 438	2,65
44587000000 TVA SUR FAE	690	0,10	3 831	0,40
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	<b>10 135</b>	1,44	<b>14 970</b>	1,56
44210000000 PAS SALARIES	3 135	0,45	1 594	0,17
44860000000 Etat charges à payer	7 000	1,00	13 376	1,39
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	<b>33 676</b>	4,80	<b>33 676</b>	3,51
46700000000 FRAIS J-G VONGERICHTEN	33 676	4,80	33 676	3,51
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>1 180 146</b>	168,07	<b>1 201 579</b>	125,16
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>702 180</b>	100,00	<b>960 048</b>	100,00

## **15 MATIGNON**

Société par actions simplifiée au capital social de 19.400,70 euros  
Siège social : 15, avenue Matignon - 75008 PARIS  
RCS Paris 433 474 665

(la « Société »)

### **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 28 JUIN 2024**

#### **APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt-huit juin,  
à 15 heures (heure française),

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la Société, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

PHILIPPE ROUER & ASSOCIES SAS, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Jean-Georges VONGERICHTEN préside la séance en qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- la feuille de présence, signée par le Président ;
- le rapport de gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2023 ;
- le texte des résolutions.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport des Commissaires aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Déclarations et renonciations préalables,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et *quitus* au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Constatation des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social ;
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport des Commissaires aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### RESOLUTION N°1. DECLARATIONS ET RENONCIATIONS PREALABLES

L'Assemblée Générale, informée par le Président de l'absence d'envoi de certaines convocations entraînant ainsi le non-respect du délai d'information de cinq (5) jours prévu à l'article 24 des statuts de la Société,

donne acte au Président qu'ils ont eu toutes les informations nécessaires pour délibérer sur les résolutions de la présente assemblée générale,

décide expressément (i) de renoncer au délai de convocation de cinq (5) jours prévus à l'article 24 des statuts de la Société, et (ii) plus généralement d'approuver les conditions dans lesquelles les présentes résolutions sont adoptées, et

déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à leur information préalablement à l'adoption des résolutions qui suivent.

#### RESOLUTION N°2. APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, **approuve** les comptes annuels et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés et faisant apparaître un déficit de (236.435 €), ainsi que la gestion sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et dudit rapport.

L'Assemblée Générale, **décide** de donner au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.***

Voix pour : 9.377.217

Voix contre : 0

### RESOLUTION N°3. AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, **décide** d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à (236.435 €) de la manière suivante :

#### ORIGINE

Résultat bénéficiaire de l'exercice .....(236.435) euros  
Solde antérieur du report à nouveau.....(281.852) euros

#### AFFECTATION

Au compte « report à nouveau »..... (236.435) euros  
Nouveau solde du compte « *report à nouveau* » .....(518.287) euros

### RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

### APPROBATION DES CHARGES NON DEDUCTIBLES

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'aucune dépense et charge visées à l'article 39.4 dudit code n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.***

Voix pour : 9.377.217

Voix contre : 0

### RESOLUTION N°4. CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L.227-10 et suivants le Code de commerce, prend acte dudit rapport.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.***

Voix pour : 9.377.217

Voix contre : 0

### RESOLUTION N°5. CONSTATATION DES CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale,

**rappelle** qu'il avait été constaté lors de l'approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2020, le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 que les capitaux propres de la Société étaient inférieurs à la moitié du capital social ;

**rappelle** que l'Assemblée Générale avait décidé de ne pas dissoudre la Société ;

**constate** qu'après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les capitaux propres de la Société demeurent inférieurs à la moitié du capital social ;

**décide**, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, qu'une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée par le Président dans un délai de quatre mois suivant la présente assemblée générale, à l'effet de se prononcer sur la dissolution anticipée de la Société ; et

**prend acte** qu'en cas de décision de ne pas dissoudre la Société, la situation devra être régularisée avant la clôture de l'exercice 2024 (étant précisé qu'il est fait application ici des nouvelles dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce entrée en vigueur le 11 mars 2023 et accordant un délai supplémentaire de deux ans).

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.***

Voix pour : 9.377.217

Voix contre : 0

## **RESOLUTION N°6. POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES**

L'Assemblée Générale **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.***

Voix pour : 9.377.217

Voix contre : 0

## **CLOTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président demande si des questions diverses devraient être examinées par l'assemblée. Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à quinze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les associés présents, qui sera conservé dans le registre prévu par la loi.

*Jean-Georges Vongerichten*

---

**LE PRESIDENT**

*Jean-Georges Vongerichten*

---

**JEAN-GEORGES  
ENTERPRISE LLC**

Désignation de l'entreprise										SAS 15 MATIGNON										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations											
										1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
														3		3									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		CZ		D8		D9										
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		KD	33 273	KE		KF										
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI										
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ		KK		KL											
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM		KN		KO											
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2				KP		KQ		KR											
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS	228 771	KT		KU	10 838											
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	3 178 494	KW		KX	9 988										
		Matériel de transport *								KY		KZ		LA											
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	235 830	LC		LD	43 459										
		Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG											
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ										
	Avances et acomptes										LK		LL		LM										
	TOTAL III										LN	3 643 095	LO		LP	64 284									
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G			8M		8T										
Autres participations								8U			8V		8W												
Autres titres immobilisés								1P			1R		1S												
Prêts et autres immobilisations financières								1T		92 048	1U		1V	5 000											
TOTAL IV								1Q		92 048	1R		1S	5 000											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0G		3 768 416	0H		0J	69 284											
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice											
										par virement de poste à poste				Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence											
										1				2				3				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		IN		CO		DO		D7								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		IO		LV		LW	33 273	IX	33 273							
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ								
	Constructions	Sur sol propre				IQ				MA		MB		MC											
		Sur sol d'autrui				IR				MD		ME		MF											
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS				MG		MH		MI											
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT				MJ		MK	239 609	ML	239 609											
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU				MM	4 650	MN	3 183 832	MO	3 183 832										
		Matériel de transport				IV				MP		MQ		MR											
	Matériel de bureau et mobilier informatique				IW				MS	3 481	MT	275 808	MU	275 808											
	Emballages récupérables et divers *				IX				MV		MW		MX												
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB								
Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF									
TOTAL III										IY		NG	8 131	NH	3 699 249	NI	3 699 249								
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ			OU		M7		OW									
	Autres participations								IO			OX		OY		OZ									
	Autres titres immobilisés								1I			2B		2C		2D									
	Prêts et autres immobilisations financières								1J			2E	97 048	2F	15 891	2G	15 891								
	TOTAL IV								1J			NJ	97 048	NK	15 891	2H	15 891								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								14			OK	8 131	OL	3 829 569	OM	3 748 413									

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

SAGE Experts-comptables janvier 2024

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



## TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 15 MATIGNON

Néant  \*

<b>CADRE A</b>	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

### CADRE B

#### DEFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SAS 15 MATIGNON										Néant <input type="checkbox"/> *					
<b>CADRE A</b>															
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développements			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE	12 692	PF		PG		PH	12 692					
TOTAL I			RK	12 692	RM		RN		RO	12 692					
Terrains			PI		PI		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	215 959	QA	7 492	QB		QC	223 451					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	3 143 998	QE	12 754	QF	4 650	QG	3 152 102					
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	78 523	QM	22 866	QN	3 481	QO	97 908						
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT							
TOTAL II			QU	3 438 481	QV	43 111	QW	8 131	QX	3 473 461					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	3 451 173	ØP	43 111	ØQ	8 131	ØR	3 486 153					
<b>CADRE B</b>															
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW						NY						NZ	
<b>CADRE C</b>															
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

Désignation de l'entreprise :		SAS 15 MATIGNON		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	97 048	UV		UW	97 048			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	10 149		10 149					
	Autres créances clients		UX	32 610		32 610					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 180		3 180					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	10 210		10 210				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	669		669				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	25 631		25 631					
	Charges constatées d'avance		VS	6 763		6 763					
	TOTAUX		VT	186 260	VU	89 213	VV	97 048			
RENVOS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	303 755		125 069		178 686			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	399 428		399 428						
Personnel et comptes rattachés		8C	282 430		282 430						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	124 212		124 212						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	26 414		26 414					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	10 135		10 135					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	97		97						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	33 676		33 676						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 180 146	VZ	1 001 460		178 686				
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	124 197	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise SAS 15 MATIGNON		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le 31/12/2023		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	XE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) ))			RB	XW
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX	
	Amendes et pénalités		WJ	1 539	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			- Plus-values soumises au régime des fusions		WN WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						<b>TOTAL I</b>	WR 1 539	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV
			- imposées au taux de 0 %					WH
			- imposées au taux de 19 %					WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	))		XA
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
Majoration d'amortissement *							XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	OV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XG
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	) YC ZI YL	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia B)		YB		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)		YI		
				créance dégagee par le report en arriere de déficit				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>	XH 236 435	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)		XI	) ZL	XJ 234 896	
			déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	XO 234 896	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SAS 15 MATIGNON</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	1 906 792
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	1 906 792
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	234 896
Total des déficits restant à reporter ( somme K6 + YJ)			YK	2 141 687
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice			ZT	252 337
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI	▼ ligne WU	

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 15 MATIGNON</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(437 960)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	156 108				Dividendes	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE						
	<b>TOTAL I</b>	ØF	(281 852)		Report à nouveau	ZF						
										ZG	(281 852)	
										ZH	(281 852)	
										<b>TOTAL II</b>		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )					J7		YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance							YT	1 467			
	– Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )					J8		XQ	442 540			
	– Personnel extérieur à l'entreprise							YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	129 525			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
	– Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )					ES		ST	340 378			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	913 911	
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	7 614			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )					ZS		9Z	39 614			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	47 228
TVA	– Montant de la TVA collectée							YY	380 767			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	201 778			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *							ØB				
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%		
	– Numéro de centre agréé *					XP						
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)											
– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 15 MATIGNON Néant

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* <small>(1)</small>		Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>
I - Immobilisations*	1	Travaux	4 650		4 650	
	2	Matériel de burea	3 481		3 481	
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente <small>(7)</small>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxable à 19 % (1) <small>(11)</small>
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(9)</small>							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(10)</small>			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % <small>(11)</small>				(B) (Ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS 15 MATIGNON Néant \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS 15 MATIGNON					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <u>SAS 15 MATIGNON</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le: <u>01012023</u> et clos le: <u>31122023</u>					Données en nombre de mois			1	2			
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>												
Effectif moyen du personnel * :										YP	34,00	
Dont apprentis										YF		
Dont handicapés										YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>												
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	3 205 025	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT		
<b>TOTAL 1</b>										OX	3 205 025	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	338	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE		
Subventions d'exploitation reçues										OF	8 483	
Variation positive des stocks										OD	10 065	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT		
<b>TOTAL 2</b>										OM	18 886	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>												
Achats										ON	1 009 288	
Variation négative des stocks										OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	345 784	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	160	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	4	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY		
<b>TOTAL 3</b>										OJ	1 355 236	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>												
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 868 675
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	1 868 675	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>												
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE												
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)					GX	3 205 025	Effectifs au sens de la CVAE *			EY	34,00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX		
Période de référence										GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3	
Date de cessation										HR	/ / / / / / / /	
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.</p>												

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

4 3 3 4 7 4 6 6 5 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 15 MATIGNON

ADRESSE (voie)

15 avenue Matignon

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P38

70980

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

233000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

JEAN-GEORGES ENTREPRISES LLC

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

97,02

Nb de parts ou actions

8735980

Adresse :

N°

241

Voie

West 14th Street

Code Postal

10010

Commune

NEW YORK

Pays

USA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122023

N° SIRET 4 3 3 4 7 4 6 6 5 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 15 MATIGNON

ADRESSE (voie) 15 avenue Matignon

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2024

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le 01012023 et clos le 31122023 Régime simplifié d'imposition Régime réel normal X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE SAS 15 MATIGNON 15 avenue Matignon 75008 PARIS SIRET 43347466500018 Miel: ftmarket@aol.com

RÉGIME FISCAL DES GROUPES Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

B ACTIVITÉ Activités exercées Restauration traditionnelle Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION 1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Déficit 234 896 2. Plus-values PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Autres dispositifs Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies) Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD) 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD) Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD) Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD) 1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre 2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée 3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre 4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: B R S 63 rue la Boétie 75008 PARIS Tél: 01.45.01.20.24 Nom et adresse du conseil: Identité du déclarant: Date: 19042024 Lieu: PARIS Qualité et nom du signataire: DIRECTEUR Rajoo ETWAR Signature: Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire:



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS 15 MATIGNON  
Adresse 15 avenue Matignon 75008 PARIS

du  
au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	ETWAR Tanjay - Directeur Général	90 Rue Baudin 92300 LEVALLOIS PERRET
2	RAJENDRAKUMAR Anthonypillai - Executive Sous Chef	110 Avenue de la Division Leclerc 93150 LE BLANC ME
3	TOURBIER Frédéric - Chef comptable	7 Allée des Aubues 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
4	DERON François Xavier - Junior Sous Chef	172 Rue Paul et Camille Thomoux 93330 NEUILLY S/ MA
5	VIJOORAN Yogeswaran - Directeur de Salle	45 Rue Alexandre Bickart 77500 CHELLES
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
							aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	117 215		2 825		120 040				120 040
2	66 029		2 825		68 854				68 854
3	58 965				58 965				58 965
4	44 748		2 149		46 897				46 897
5	41 678		2 817		44 495				44 495
6									
7									
8									
9									
10									
**	328 635		10 616		339 251				339 251

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	313
Total	313

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2023 . . . (total col.9 + total col.10) 10	339 564	- de l'exercice . 2023 . . 10	
- de l'exercice précédent 10	333 318	- de l'exercice précédent 10	156 108
Nom et qualité du signataire	Rajoo ETWAR DIRECTEUR	À PARIS	, le 19/04/2024
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**
**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
<b>B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé</b>		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
<b>C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation</b>		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

**II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**
**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

**B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2024	<b>Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit</b>	2468
------	---	------

*(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)*

**1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %**

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
<b>Total</b>							

**2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement**

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
<b>Total</b>		